



COMPTE-RENDU DE MANDAT

Comité Technique UPPA Réunion du mercredi 14 janvier 2015

Ce qu'il faut retenir :

- Mise en place d'une règle pour dérogation à la limite d'âge au départ à la retraite
- Retour à une politique RH avec 5 concours internes permettant promotions ou titularisations.
- 15 propositions dans la première vague à venir du mouvement interne UPPA

Le DGS regrette l'envoi tardif des documents préparatoires et l'impossibilité de proposer au vote le PV de la séance précédente.

Secrétaire adjoint de séance : A. Meylan (FERC-Sup CGT)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 février 2014
2. Adoption du règlement intérieur
3. Campagne d'emplois 2015
4. Action sociale : bilan 2014 – budget et projets 2015
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 10 février 2014.

Quelques corrections de forme proposées par la CGT sur ce projet « oublié » par le DGS.

Vote : unanimité moins 2 abstentions (absents lors de la réunion)

2. Adoption du règlement intérieur

Proposition des représentants du personnel de modifier l'art. 14 de manière à ne pas inscrire l'interdiction de participer aux débats pour les suppléants et ne laisser que l'interdiction qui leur est faite de prendre part aux votes lorsqu'ils ne remplacent pas un titulaire.

Vote : unanimité

3. Campagne d'emplois 2015

Le DGS explique qu'à partir de l'an prochain, le président souhaite que tous les emplois vacants soient mis au pot commun et redistribués dans les services après passage en commission dont la composition reste à préciser, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les emplois d'enseignants-chercheurs.

Les élus du CT regrettent les délais trop tardifs pour réfléchir posément à la question avec des documents remis la veille ou en séance.

Le président et le DGS expliquent que sans avis du CT ce jour, le CA ne pourra pas adopter cette campagne le lendemain et il n'y aura pas de possibilité d'ouverture de concours car tout doit être saisi sur l'application du rectorat pour vendredi 16/01...

A. Dérogation à la limite d'âge de départ à la retraite :

Suite à un premier échange à ce sujet lors de la séance précédente en décembre, la direction sollicite l'avis du CT sur les conditions d'application de cette disposition, jusqu'ici jamais appliquée à l'UPPA, qui autorise les fonctionnaires de 65 ans ayant eu une carrière incomplète à pouvoir prolonger leur carrière jusqu'à l'ouverture de leurs droits à taux plein, ceci dans la limite de 10 trimestres supplémentaires.

La direction propose d'appliquer les règles suivantes :

- avis favorable du directeur de composante ou du chef de service,
- avis favorable du médecin de prévention,
- date de fin d'activité coïncidant avec la fin d'une année universitaire,
- avis obligatoire de la CPE en formation restreinte en cas de réponse négative.

Nous demandons à ce que disparaisse l'obligation de coïncider avec la fin d'une année universitaire car cela maintiendrait le risque pour des demandeurs de ne pas pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. La direction propose une formulation intermédiaire, indiquant que la date de fin d'activité doit coïncider **si possible** avec la fin d'une année universitaire **ou la date d'affectation des lauréats au concours correspondant**.

Vote : 4 pour (FSU), 6 abstentions (CGT et UNSA)

B. La campagne d'emploi :

Les postes vacants 2015 sur emplois BIATSS :

Tous les postes vacants seront préalablement publiés au mouvement interne de l'établissement (sauf DGS)

CORPS	Fin Affectation-RETRAITE	Affectation	Proposition rentrée 2015
S.G.E.P.E.S.	31/08/2015	Direction générale des services (DGS)	Maintien du poste recrutement spécifique DGS
APAENES	31/08/2015	UFR Sciences côte basque	Maintien du poste mouvement ou lauréat concours ADAENES (IRA)
IGE	30/11/2015	UFR LLSH (ITEM)	Maintien du poste - BAP D concours ingénieur d'études en analyse de sources recrutement de personnel handicapé
IGE	16/07/2015	UFR DEG (CRAJ)	Maintien du poste - BAP D prolongation d'activité
IGE	22/10/2015	UFR LLSH	Maintien du poste - BAP D concours IE en traitement et analyse de bases de données
IGE	15/03/2015	Direction du numérique	Maintien du poste concours externe ingénieur d'études administrateur des systèmes informatiques, réseaux et télécommunications
TECH	01/12/2015	UFR Sciences Pau	Maintien du poste mais en catégorie C - BAP J mouvement au 01/12/2015 ou concours externe 2016
TECH	mi-août 2015	IUT des pays de l'Adour (Département SGM)	Maintien du poste - BAP B concours externe - TECH en élaboration et/ou mise en forme des matériaux
TECH	31/12/2015	ENSGTI (services techniques)	Maintien du poste - BAP C concours technicien en fabrication mécanique recrutement de personnel handicapé
MAGASINIER	31/03/2015	SCD - PAU - sections droit-lettres	Maintien du poste - BIB recrutement sans concours de magasinier
ATRF	05/03/2015	SUAPS	Maintien du poste - BAP J prolongation d'activité
ATRF	au mieux le 01/09/2015 au + tard le 01/04/2016	IUT des pays de l'Adour (administration)	Maintien du poste - BAP J mouvement ou concours 2016
ATRF	01/12/2015	Direction du patrimoine	Maintien du poste - BAP G mouvement au 01/12/2015 ou concours 2016 d'opérateur de maintenance
ATRF	01/02/2015	DGS - Reprographie - Bayonne	Maintien du poste - BAP F concours externe d'opérateur d'exploitation et de fabrication
ATRF	31/03/2015	Direction du patrimoine	Maintien du poste - BAP G concours externe agent de maintenance électricien
ATRF	01/01/2015	UFR Sciences Pau	Maintien du poste - BAP G concours externe opérateur de maintenance
ARTF	Décès	UFR Sciences Pau	Non maintenu - Transfert UFR ST côte basque (régularisation emploi supplémentaire rentrée 2014) concours externe adjoint en gestion administrative - BAP J
ATRF	31/10/2015	Cabinet du président	Maintien du poste - BAP J mouvement catégorie C au 31/10/2015 ou concours 2016

L'un des postes d'IGE, et l'un des postes TECH seraient mis en recrutement de personnel handicapé.

La question est posée de savoir pourquoi aucun n'est mis au mouvement externe. Le DGS précise qu'il n'y a aucune candidature sur ce genre de poste dans la bourse à l'emploi ITRF.

Une question est posée sur la transformation en catégorie C du poste de technicien (B) à l'UFR ST. Le DGS répond que c'est une demande de l'UFR. Nous faisons remarquer que les postes de secrétariat de département devraient être de catégorie B puisque que les fonctions correspondent à cette catégorie.

Par ailleurs, l'un des postes de catégorie C sera pourvu par un recrutement en PACTE (parcours d'accès à l'emploi des carrières territoriales, hospitalière et de l'Etat).

Vote : 4 pour (FSU) 6 abstentions (CGT et UNSA)

La CGT s'abstient en raison de la déqualification d'un emploi de B en C

Les recrutements réservés Sauvadet :

Après 7 recrutements en 2013 et 14 en 2014, il reste 43 agents éligibles aux recrutements réservés. La direction propose de recruter 18 BIATSS (6 IGE, 1 ASI, 3 TECH et 8 ATRF) et 3 ou 4 enseignants, nombre calculé sur la base de la moitié des personnels éligibles à ce dispositif.

Sont exclus de ce calcul 4 IGR ayant les conditions d'ancienneté mais dans des BAP pour lesquelles aucun recrutement n'est prévu et 6 enseignants dont le dossier est à l'étude.

Question de savoir pourquoi tous les BIATSS sont-ils recrutés en ITRF et pas en AENES ou Bibliothèques ? Il nous est répondu que les collègues de l'UPPA ne postulent pas sur les recrutements en AENES et aucun collègue éligible ne peut postuler dans la filière bibliothèque, d'où la proposition de faire tous les recrutements en ITRF afin de garantir aux contractuels de l'établissement le maximum de chances d'être titularisés sur place.

La CGT approuve cette proposition mais souhaiterait que l'établissement revienne, dans l'avenir, sur la diminution du nombre d'emploi de la filière AENES au profit de la filière ITRF.

Vote : pour à l'unanimité moins 2 abstentions (UNSA)

Les recrutements et concours au titre de la politique RH :

La direction annonce en séance le retour à une politique RH, abandonnée depuis deux ans, avec des recrutements et concours permettant la promotion de titulaires ITRF ou la titularisation de contractuels dans la filière ITRF.

Pour leur part, les titulaires de la filière AENES et des bibliothèques qui réussiront un concours de leur filière (académiques ou nationaux) pourront bénéficier de leur promotion sur place, sous condition d'acceptation par le rectorat et, pour les catégories A, sous réserve d'un besoin réel de l'établissement a tenu à nous préciser le DGS.

En conséquence, il est proposé par la direction :

- 1 concours interne IGR (BAP à déterminer)
- 1 concours interne IGE (BAP à déterminer)
- 2 concours interne TECH (BAP à déterminer)
- 1 concours interne ATRF (BAP J)

Vote : unanimité moins une abstention (UNSA)

Recrutements spécifiques :

Il est proposé 2 recrutements spécifiques personnels handicapés : 1 IE BAP G et 1 TECH BAP C et 1 recrutement PACTE Cat C.

Vote : pour à l'unanimité

Les recrutements d'enseignants-chercheurs :

Il est mis fin à la politique de gel des emplois d'EC. Pour autant, les postes gelés ne seront pas dégelés.

Le CT est consulté sur le troisième volet du plan triennal qui a donné lieu à un classement voté par le CAC pour les recrutements d'EC. Une liste de 12 postes est proposée pour 9 à 11 recrutements possibles dont 2 dits Fioraso.

Pour les trois composantes sous encadrées, il restera 3 postes vacants non proposés au recrutement qui seront pourvus l'année suivante (2016-2017) par les moyens disponibles du fait des départs survenus entre-temps. D'ici là, ils feront l'objet d'une compensation CDD, ATER ou en heures.

Vote : 4 contre (FSU), 6 abstentions (CGT et UNSA)

Par ailleurs, la CGT s'interroge sur les emplois publiés sur le site de la DRH et sur lesquels l'avis du CT n'a pas été sollicité alors qu'il s'agit de recrutements et de nouveaux emplois.

4. Action sociale : bilan 2014 – budget et projets 2015

Bilan de l'action sociale :

2012	2013	2014
86 775,21 €	91 081,52 €	104 620,67 €

Le budget prévisionnel 2015 est de 90 600 €. A notre demande la DRH précise que c'est un budget identique à 2014 dont la réalisation est susceptible d'atteindre le niveau de 2014 selon les demandes.

Nous remarquons le faible nombre de bénéficiaires (52 en 2014 (hors restauration) et 144 sur 3 ans) et demandons combien de dossiers refusés, et pour quelles raisons ? Il nous est répondu que ce chiffre correspond au nombre des demandeurs et qu'il n'y a pas de dossiers refusés.

Nous estimons que les droits en la matière sont peu connus et demandons une information de la DRH sur uppa-admin en plus de l'affichage de la note récapitulative sur [l'Intranet de la DRH5](#)

Les demandes sont traitées par la commission d'action sociale composée entre autres de 3 membres du CT. Pour la CGT, Kalida Benayad siègera comme titulaire avec Antoine Meylan comme suppléant.

5. Questions diverses

CGT : question sur les conditions de versement de la PIEC (prime pour les contractuels enseignants) à un contractuel qui était ATER auparavant (reprise de l'ancienneté des ATER pour le versement de la PIEC). Question posée en juin 2014 restée sans réponse (selon règlement CT, la direction doit donner suite dans les 2 mois !!). Le DGS va faire une réponse.

Nouvelle demande sur un récapitulatif du versement de la [NBI](#) à l'UPPA